



Arrêté portant tableau annuel d'avancement de grade – Année 2024
Cadre d'emplois des adjoints technique territoriaux
Pour l'accès au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe
n° 2023-054

Le Maire d'Orcines

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois d'adjoints techniques territoriaux ;
Vu la délibération du 14 avril 2007 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu l'arrêté n° 2021-036 en date du 10 juin 2021 portant sur les Lignes Directives de Gestion à compter du 1^{er} juillet 2021 pour une durée de 6 ans ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours ;

Arrête

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade

Agent	Grade actuel	Grade proposé	Ordre de priorité	ancienneté
Mme Anne-Marie Valente-Sanchès	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	

Total promouvable : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

Total promu : 1

Nombre d'homme : 0

Nombre de femme : 1

Article 3 :

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme aux fins de publicité.

Fait à Orcines, le 22 décembre 2023

Le maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (ou de la présente publicité), d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le :

Signature de l'agent :

Le maire

Jean Marc Morvan